

N° 6941⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

**prévoyant une procédure d'information
dans le domaine des réglementations techniques et des règles
relatives aux services de la société de l'information**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(27.10.2016)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'État, du 14 octobre 2016 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**prévoyant une procédure d'information
dans le domaine des réglementations techniques et des règles
relatives aux services de la société de l'information**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 octobre 2016 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 24 mai et 5 juillet 2016;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 27 octobre 2016.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

